

St Martial d'Albarède

S e n t M a r ç a u d ' A u b a r e d a

2017

**ST MARTIAL
D'ALBARÈDE**

Bulletin Municipal



Sommaire

Mot du Maire.....	3
Infos Municipales.....	4
Permanences.....	5
Infos Brûlages.....	6
Démographie.....	7
Travaux effectués ou en prévision.....	8/9
Voirie.....	10/11
Aménagement rue du Maine.....	12/13
Nouvelle Com. Com.	14 à 17
Inauguration.....	18
Commémorations.....	19
Récompenses.....	20
Fête des Voisins.....	21
Noël - Repas des Aînés.....	22
Activités des Associations.....	23
Infos Cimetière.....	24
SIAEP 24.....	25
Plante Allergisante.....	26/27
Gazette du Tri Sélectif.....	28/29
Histoire (l'Armistice).....	30/31
Dépôts Sauvages.....	32
Eco Construction / Collecte des Textiles.....	33
Infos Assainissement.....	34
Per fa fugui lo bilo.....	35

MES CHERS CONCITOYENS



A l'aube de cette nouvelle année, l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux pour 2018. Que cette nouvelle année soit pour vous et tous ceux qui vous sont chers, une année de bonheur, de santé et de prospérité.

C'est aussi l'occasion de dresser un bref bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée.

En 2017, suite à la volonté du bloc communal d'unir ses moyens pour porter des projets, des compétences ont été transférées de nos communes vers la nouvelle Communauté de Communes Isle Loue Avezère en Périgord (CCILAP). Interlocuteur et partenaire incontournable de la commune et de ses habitants, cette collectivité assure des actions en matière de développement économique, enfance, urbanisme, gestion de l'eau et des milieux aquatiques, assainissement, logement, voirie intra-muros (aménagement de bourg), tourisme, social et culture.

Dans l'administration courante de la commune, la communauté de communes intervient quotidiennement en matière d'urbanisme (traitement des permis de construire, certificat d'urbanisme...) et d'assainissement collectif et non collectif (SPANC). Le Bourg de Saint Martial est classé en voirie intercommunale (partie de la voirie sur laquelle les travaux d'entretien et de renouvellement incombent désormais à la communauté de communes).

Comme par le passé, le conseil municipal, n'a qu'un seul objectif : améliorer votre vie quotidienne. Au cours de l'année écoulée, d'importants travaux ont été réalisés.

- Sur la zone du Mayne, des travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité et téléphone), la création d'un éclairage public sur la RD 705 d'Excideuil à l'entrée de Super U et la rénovation de l'éclairage public rue du Mayne (led).

- Mise en conformité de la salle des fêtes, avec la mise en place d'une ventilation mécanique double flux et pompe à chaleur.

- Sur la voirie, entretien de différents secteurs routiers : réfection complète de la route du Faureau, du carrefour du Chemin du Paradis à la route départementale 705. Sur la route de la Reymondie, du village des Farges à la route départementale, l'aménagement des abords du cimetière est en cours d'achèvement.

- Entretien des espaces verts et du cimetière : la loi oblige la commune à ne plus utiliser de pesticides, ce qui conduit à laisser pousser l'herbe dans les allées et nécessite un entretien manuel. Merci de votre compréhension pendant cette période d'adaptation.

De nouveaux chantiers verront le jour en 2018 :

- Extension de la gendarmerie avec la création de cinq nouveaux logements et agrandissement du bâtiment administratif. C'est un chantier très conséquent pour notre petite commune avec un coût prévisionnel de 1 500 000 €. TTC.

- Mise normes handicapés du multiple rural.

- Assainissement collectif rue du Mayne et rénovation du réseau d'eau potable (assurés par la communauté de communes et le syndicat de l'eau Nord-Est-Périgord).

- Création d'un cheminement piétons et traitement des eaux pluviales (ce dernier assuré par la communauté de communes) rue du Mayne et route départementale 705.

- Prolongement du réseau d'éclairage public sur l'avenue de la Résistance (RD 705) du N° 3 au carrefour du Super U.

- Réfection et rénovation du mur du cimetière (travaux confiés à une association de réinsertion).

Tous ces travaux seront réalisés en dépit des restrictions annoncées (suppression d'une partie de la taxe d'habitation et vraisemblablement, diminution des dotations de l'Etat). Les communes comme les ménages ont besoin de ressources pérennes et d'une vision à long terme pour assurer la gestion quotidienne et les investissements indispensables.

Je reste malgré tout un éternel optimiste et je ferai en sorte, avec le peu de moyens dont nous disposerons, de faire le maximum.

En guise de conclusion, je remercie l'équipe municipale, les employés communaux, les bénévoles et les associations qui participent à la qualité de vie dans notre village et vous renouvelle mes meilleurs souhaits pour 2018.

Sincèrement

Michel Dupuy



Informations Municipales

LA MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi et Jeudi 13h30 à 16h30
Mercredi 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Vendredi 8h à 12h
Téléphone : 05.53.62.48.11
Fax : 05.53.62.17.45

Adresse email : mairie-st-martial-albarede@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.saintmartialalbarede.com/>



Marie-Rose DUPUY, Rédacteur, se tient à votre disposition pour vous aider ou vous conseiller dans vos démarches administratives. N'hésitez pas à la contacter !

EN CAS D'URGENCE : Michel DUPUY Maire Tél. : 05.53.62.42.05.
Francis CAPIERRE 1er Adjoint Tél. : 05.53.62.95.44.
Michel LEYMARIE 2ème Adjoint Tél. : 05.53.62.56.23
Françoise VOUTERS 3ème Adjoint Tél. : 05.53.62.48.59

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Madame Virginie Pichardie,
gérante de l'agence Postale
Communale
de St Martial d'Albarede

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi
de 13h30 à 16h30

Tél.: 05 53 62 41 85

Vous y retrouvez une grande partie des opérations financières de la poste :
- Livret A, CCP, versements et retrait (retrait jusqu'à 350€)

En plus des services traditionnels :

- Courrier, Recommandé, Timbres courants
- Timbres de collection, de naissance, de mariage (sur commande)
- Colissimo France et Etranger
- Chèques cadeaux.

Pendant la fermeture de l'agence, la boîte aux lettres est relevée du Lundi au Samedi avant 8h30.

En relation directe avec le bureau central d'Excideuil, Virginie peut vous prendre un rendez-vous rapide avec un conseiller financier ou un spécialiste en patrimoine.

Un espace de parking handicapé est aménagé tout proche de l'agence pour en faciliter l'accès.
N'hésitez pas à venir lui rendre visite !

RAPPEL

Afin de faciliter l'acheminement du courrier ou des livraisons, il est indispensable de porter à la connaissance des organismes et des personnes susceptibles de vous écrire et ou de vous livrer, vos compléments d'adresse.

Ce rappel concerne uniquement les secteurs où des noms de rues ou routes ont été créés.

TARIF LOCATION SALLE DES FETES

HABITANTS - RESIDENCES SECONDAIRES				
Journée		Week-end		
Forfait	Cuisine / Vaisselle	Forfait	Cuisine / Vaisselle	Cauton
130 €	50 €	170 €	80 €	300 €
180 €		250 €		
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
90 €		125 €		300 €
1 location gratuite / an Gratuit pour associations à but non lucratif				

HORS COMMUNE				
Journée		Week-end		
Forfait	Cuisine / Vaisselle	Forfait	Cuisine / Vaisselle	Cauton
200 €	85 €	300 €	85 €	400 €
285 €		385 €		
ASSOCIATIONS				
150 €		200 €		400 €
GRATUIT pour : Pompiers, don du sang, FNACA, Secouriste				

Cas particuliers / associations hors commune

Une location gratuite/an, hors frais d'entretien et d'énergie d'un forfait de 50€, peut être accordée aux associations des communes voisines du fait d'une fermeture administrative ou pour travaux de la salle des fêtes de la commune de résidence.

Par ailleurs, une même location gratuite/an, hors week end et hors frais d'entretien et d'énergie forfait de 50€, peut également être accordée aux partis politiques lors d'une période électorale.

Une ATTESTATION "RESPONSABILITE CIVILE" et le PAIEMENT sont exigés au moment de la remise des clefs.

Un état des lieux est établi au début et à la fin de la location lors de la remise des clefs.

A l'issue de la location, la caution sera rendue au preneur si, après vérification par la Municipalité, l'excellente condition des biens loués est reconnue, conformément au contrat signé. Elle sera conservée de plein droit, dans le cas contraire.

CENTRE HOSPITALIER D'EXCIDEUIL :

Consultation Ophtalmologie : 1er jeudi de chaque mois sur RDV au 05 53 62 25 07 de 9h à 16h30

Consultation Dermatologie : sur RDV au 05 53 62 25 00

Avenue André Audy (ancienne gendarmerie) :

Assistance Sociale : mardi et jeudi de 9h30 à 12h sur RDV

Consultation des Nourissons : 2è et 4è vendredi matin du mois sur RDV

Entre Deux : lieu d'éveil et d'échanges mardi de 9h30 à 12h (sauf vacances scolaires)

Mission Locale Haut Périgord : 1er, 2è et 4è jeudi de chaque mois 05 53 52 59 91

Mairie d'Excideuil : 05 53 55 31 05

CPAM (Régime Général) : Le Mardi de 14h à 16h.

AIDE SOCIALE : Mme Annie SEDAN à la Mairie d'Excideuil, sur RDV.

ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) : Le 4è Jeudi du mois de 9h à 12h30. Tél : 05 53 09 89 89

CONCILIATEUR : Le 1er et 3è Jeudi de chaque mois de 14h à 16h sur RDV. - 16 avenue Eugène Leroy à Excideuil

COMITE REGIONAL DE DEVELOPEMENT AGRICOLE PERIGORD LIMOUSIN :

Tous les Jeudis matin. Tél : 05 53 62 47 02 - Place Roger Célérier à Excideuil

BOUTIQUE SOLIDAIRE "ASSOCIATION PHOENIX" : Le 1er Jeudi du mois de 11h à 13h et de 13h30 à 15h.

MSA Retraite Agricole : 8, avenue du docteur Tocheport. Tous les jeudis de 14h à 16h30 sur RDV au 0 811 65 65 66

Boutique Solidaire Association Phoenix : 10 avenue du docteur Tocheport. Tous les 1er jeudis du mois de 11h à 13h et de 13h30 à 15h

FNACA : Place Roger Célérier. Tous les 1er jeudis de chaque mois

Services aux familles :

Accueil Périscolaire (matin et soir) : 05 53 52 21 60

Cabinets d'Infirmières : 05 53 62 45 89 (place Chavoix) ou au 05 53 62 43 82 (rue des Cendres) ou au 05 53 52 24 18 (rue Gambetta)

Centre de Loisirs : mercredi et vacances scolaires - Tél. : 06 22 41 26 72 ou 05 53 52 21 60

Portage de repas : 05 53 62 25 01 ou 05 53 62 25 17

Relais Assistance Maternelle : 05 53 52 34 85 ou 06 27 52 05 54

DIVERS

RETRAITE SECURITE SOCIALE : à THIVIERS 3960 sur RDV.

ESPACE ECONOMIE EMPLOI de Thiviers : Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Tél : 05 53 52 27 64 Fax : 05 53 55 04 45

Email : eeethiviers@free.fr

E.E.E. Maison des services Bd Henri Saumande 24800 Thiviers

.....
BRIGADES DE GENDARMERIE Tél.: 05.53.55.38.90
Nouveaux horaires d'ouverture des brigades de la COB de SAVIGNAC LES EGLISES *

JOURS	St MARTIAL D'ALBAREDE	SAVIGNAC LES EGLISES
Lundi	14h - 18h	8h - 12h / 14h - 19h
Mardi		8h - 12h / 14h - 19h
Mercredi	14h - 18h	8h - 12h / 14h - 19h
Jeudi		8h - 12h / 14h - 19h
Vendredi		8h - 12h / 14h - 19h
Samedi	8h - 12h	8h - 12h / 14h - 19h
Dimanche		9h - 12h / 15h - 18h

* Horaires susceptibles de changer le 1er janvier 2018

SYNTHESE DE L'ARRETE SUR LE BRULAGE DES DECHETS VERTS

Du 1er Mars au 30 Septembre

Tout brûlage est interdit

Du 1er octobre à fin février

	Brûlage des déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage	Brûlage des déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte...)
Terrain situé dans une commune urbaine (1)	Soumis à déclaration (4) (Règle de sécurité, voir ci-dessous)	Interdit
Terrain situé dans une commune rurale (2)	Soumis à déclaration (4) (Règle de sécurité, voir ci-dessous)	
Professionnel (3)	Interdit	

(1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûments mandatés situés dans une commune urbaine (Périgueux et sa proche banlieue, Bergerac, Sarlat, Terrasson, Ribérac, Mussidan, Montpon-Ménéstérol).

(2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûments mandatés situés dans une commune rurale (autres communes).

(3) Les collectivités et les entreprises d'espaces vert et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives.

(4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral (imprimé à prendre en mairie ou à télécharger sur le site):

<http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-et-developpement-des-territoires/Foret-et-bois/Le-risque-incendie/Reglementation-sur-le-brulage>

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués **que pendant la période du 1er octobre au dernier jour de février et entre 10h et 16h**
- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après **établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie.**
- Les brûlages ne doivent pas être exécutés si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5m/s ou 20km/h).
- **Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie** échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles à appliquer pour les écobuages

- Avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement des végétaux et la mise à nu des terres.
- Pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes de terres nues d'au moins 10 m de large.
- Mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.



3 Naissances

Toutes nos félicitations aux heureux parents des nouveaux-nés :

Aeden - Paul - Bruno - Didier LACOSTE JAVANAUD, né le 13 janvier 2017 à Périgueux, fils de Arnaud JAVANAUD, domicilié 5 impasse de l'église.

Hugo BONIS, né le 08 avril 2017 à Périgueux, fils de Cyril BONIS et Alice REJOU, domiciliés à Veyrières.

Léo DENHEZ, né le 26 juin 2017 à Périgueux, fils de Sylvain et Mwinmalo DAH, domiciliés "Le Javelot"



Les nouveaux Martialbariens

Bienvenue aux nouveaux arrivants :

Mme Angélique PINET et ses 2 enfants "Le Bourg"

M. Arnaud TURENNE et Mlle Viviane LOUSTALOT "Le Prunier"

M. Rémi GALUS, Mlle Sarah ZAMBELLI et leur fille Eva "Les Perrières"

M. Matthew MORGAN "Le Bourg"

M. Raphaël CZTERNASTEK, Mme Emmanuelle BON et leur fille Loïs "Le Bourg"

Mme Rébecca ELDIN et sa fille Manon "Le Bourg"

M. Dylan BOULEYSTEIX, Mlle Morgane MEZERGUES et leur fille Elyah "Le Bourg"

M. et Mme Cédric GALINAT et leurs 2 enfants "Le Grand Vignaud"

M. et Mme Jacques PASQUALE "La Rebière"

M. et Mme Yannick HOUDU "La Gondie"

M. Frédéric SPIESSENS, son fils Ugo et Mme Florencia TITIKY "Las Gertas"

Mlle Marielle MAURY "Le Combillou"

M. Damien MANEIX "Le Grand Vignaud"

Famille ROGER "La Reymondie"

M. Keith TIDBURY "Les Perrières"

9 Décés

Toutes nos sincères condoléances aux familles attristées :

Le 17 février, Bernard MALARDIER, âgé de 66 ans, domicilié "Les Perrières"

Le 25 avril, Josette DESCURES, épouse de Robert SEMENY, âgée de 65 ans, domiciliée 4 impasse de la brasserie.

Le 17 mai, Thérèse SEGUY, veuve LIMOUSIN, domiciliée "La Rebière"

Le 24 mai, Anne Marie Jeannine DUMARCHAT, épouse ARDILLER, âgée de 88 ans, domiciliée "Le Faureau".

Le 25 mai, André ALBERTI, âgé 86 de ans, domicilié "Les Farges".

Le 04 juillet, Maria DENOUILLE, veuve COUSSY, âgée de 109 ans, domiciliée "La Rebière".

Le 21 septembre, Louis MERCIE, âgé de 75 ans, domicilié "Les Perrières".

Le 28 septembre, Hélène PIQUET, épouse de Paul LABROUSSE, âgée de 88 ans, domiciliée 2 rue du lavoii.

Le 06 décembre, Suzette DANJOU, épouse ARDILLER, âgée de 59 ans, domiciliée "Le Bourg".

Décés de notre Doyenne

Le 4 juillet 2017, notre doyenne nous a quitté à l'âge de 109 ans.

Maria COUSSY dite « Mélanie » qui avait fêté ses 109 printemps entourée de ses enfants et petits-enfants le 17 décembre 2016, est décédée le 4 juillet 2017.

Née le 17 décembre 1907 à Lascaux, commune de Glanges en Haute-Vienne, cette Limousine est restée fidèle à son village natal jusqu'en 2002. Depuis, elle prenait un repos bien mérité chez ses enfants Emma et Michel Dupuy.

Au mois de mars 2015, pour raison de santé, elle a rejoint l'Ehpad d'Excideuil.

Cette femme courageuse, mère au foyer, a élevé ses enfants tout en secondant son époux, artisan menuisier-charpentier. Passionnée, elle était douée pour les travaux manuels, couture, tricot et jardinage, qu'elle pratiqua jusqu'à 105 ans, sans oublier la cuisine et la pâtisserie qu'elle confectionnait avec amour pour régaler les grandes tablées d'autrefois et, plus tard, ses petits et arrières petits-enfants.

Ceux qui l'ont connue en gardent un merveilleux et tendre souvenir.



Travaux réalisés et en prévision

Installation d'une PAC et d'une ventilation double flux pour la Salle des Fêtes

Après les travaux d'isolation et pour répondre aux normes imposées par la réglementation sur les établissements recevant du public (ERP) la mise en place d'une ventilation était indispensable.

Compte-tenu du taux de renouvellement d'air très conséquent, (30 m³ par heure et par personne), notre choix s'est porté sur la mise en place d'une ventilation mécanique double flux avec récupération de chaleur.

Cette technique : couplée à une pompe à chaleur nous permet de ventiler et de chauffer la salle, (de supprimer le chauffage électrique par radiateurs) sans augmenter la puissance souscrite et d'assurer le rafraîchissement en période estivale.

Budget prévisionnel : 60 400 €.



Réalisation	
Bureau d'étude INTECH	2 208 € TTC
ATSE Bordes	55 687 € TTC
TOTAL	57 895 € TTC



Travaux en prévision pour 2017 (mur du cimetière - sanitaire du Multiple Rural)



Le mur du cimetière a un besoin urgent de réfection comme le montre la photographie. Les employés municipaux ont paré au plus pressé en colmatant la brèche, mais l'ensemble est à réviser. Une association procèdera à sa réfection complète au cours de l'année 2018.

La même association a été retenue pour la réalisation du gros oeuvre du sanitaire au Multiple Rural "Le Grillon".

Les travaux d'aménagement et de finition seront réalisés par les agents municipaux.

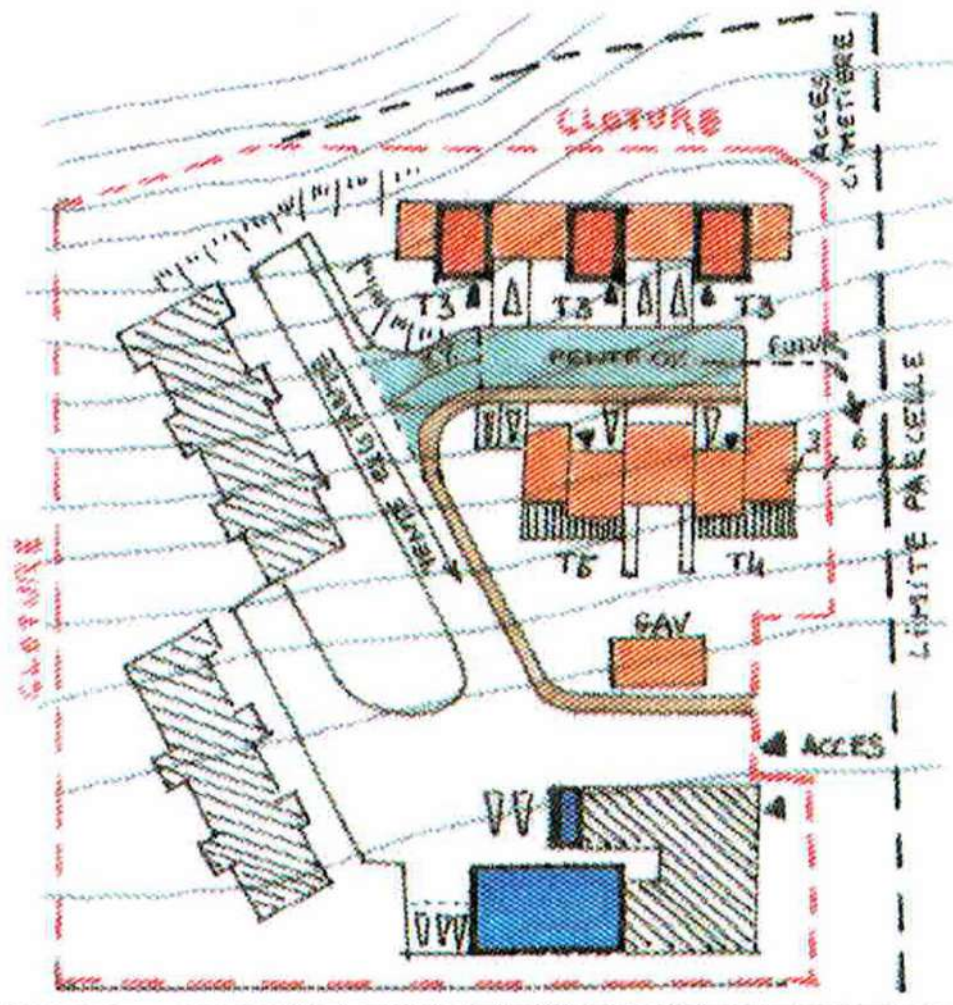
Installation d'une PAC dans un logement locatif

Une étude est en cours en vue de l'installation d'une pompe à chaleur dans un des logements locatifs de la commune.

Travaux prévus en 2018.



Extension de la gendarmerie



RD 705

Une nouvelle étape dans la politique volontariste de la commune.

L'objectif de la commune est d'aider et de favoriser la présence des gendarmes sur le territoire. Nos concitoyens y sont particulièrement attachés, tout comme ils sont attachés au maintien des services publics. Nos territoires ont des besoins forts de présence de l'autorité publique et des services publics. Il en va de la cohésion sociale et territoriale.

Dans un contexte d'économie et de regroupement, cet agrandissement pérennise ainsi la brigade de Saint Martial d'Albarède.

Ce dossier initié en 2013 est en bonne voie.

Par délibération en date du 26 Mai 2015, le Conseil Municipal a donné son accord de principe en vue de la réalisation de l'extension de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martial d'Albarède.

Ce dossier, instruit au niveau départemental, après approbation du Préfet, a été transmis à l'Etat-major de la Gendarmerie qui a donné son accord.

Par délibération en date du 7 novembre 2016 le Conseil Municipal a maintenu sa volonté de réaliser l'extension de la caserne de Gendarmerie.

Le projet, situé sur le terrain cadastré section A numéro 732 d'une superficie de 3187 m², est contigu à la caserne existante.

Le nouveau casernement portera l'effectif à 1 officier, 10 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints volontaires.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 1 500 000 €, financé par des subventions (Etat, Conseil Départemental) et Commune.

Les recettes annuelles prévues : (68 000 € loyers de la gendarmerie actuelle et 50 000 € loyers de la gendarmerie nouvelle).

Michel DUPUY

Entretien de la voirie communale

Travaux de voirie 2017 Commune de Saint Martial d'Albarède

Membres de la commission :

Mrs. Cipierre Francis, Dupuy Michel, Jovet Dominique, Benoit Patrick, Morisseau Nadine.

Dates de réunion : les 21/02/2017 et 04/07/2017.

La commission voirie a examiné les travaux restants à effectuer suite au diagnostic réalisé en début de mandat (2015) par l'Agence Technique Départementale. Monsieur Cipierre a proposé d'ajouter au programme initialement prévu, la deuxième partie de la route du Faureau, soit de l'intersection de la route du javelot jusqu'au bourg de Saint Martial. Le responsable de la voirie communale justifie cette proposition par le fait que depuis l'intégration de la Communauté de Commune Causses et Rivières en Périgord par la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille, les voiries intercommunales telles qu'elles étaient définies ne rentraient plus dans le champ de compétence de la nouvelle communauté de communes et en conséquence cette route redevenait à la charge de notre commune. Il explique qu'il serait dommageable de ne pas achever cette voie et également de ne pas profiter des prix intéressants suite au marché à bon de commande de 2016. La commission retiendra cette proposition qui sera actée en Conseil Municipal.

Désignation des travaux	Prix € Ht	Nature des travaux	Observations
Parking cimetièr	1 971.40 €	Pose de bordures	
VC 30 Liauroux	1 006.05 €	Réparation en point à temps entre les Farges et la station d'épurations	Réfection de la voirie en bicouche reportée : 9 358 €
VC9 La Reymondie	6 969.50 €	Enduction ECF mono couche	Travaux 2016 reportés
Entre le bourg et La Gertas	1 692.10 €	Réparation en point à temps	Report des travaux de réfection total du revêtement en raison du projet d'enfouissement des réseaux aériens en 2019
VC6 Aigues Mortes	3 776.80 €	230ml en bicouche	
VC23 du Faureau à la route du Maine	864.05 €	Réparation en point à temps	
VC5 du bourg au Faureau 1130ml	28 457 €	Une couche d'imprégnation + enduit coulé à froid	
VC le Bost Noir	3 030.25 €	Réparation en point à temps	Travaux réalisés en collaboration avec Clermont d'Excideuil
Route de Brétignèras	730.50 €	Renforcement d'une partie de la chaussée + enduit bicouche	Travaux réalisés en collaboration avec la commune d'Excideuil
Montant total HT	48 497.65 €		
Montant total TTC	58 197.18 €		

Entretien de la voirie communale (suite)



Route du Faureau : réfection de la voirie, une couche d'imprégnation + réalisation d'un enrobé à froid monocouche



Route de la Reymondie : réparation en point à temps + réalisation d'un enrobé coulé à froid monocouche

Budget communal 2017 attribué à la voirie

Budget investissement voirie 2017	
Reste à réaliser sur budget 2016	7 521 €
Proposition votée au budget 2017	45 000 €
Total budget voirie 2017	52 521 €
Budget fonctionnement voirie 2017	
Entretien et réparation de la voirie	10 000 €

Afin de donner les moyens à la commission de tenir ses objectifs, 2 délibérations modificatives supplémentaires, d'un montant de 5 000 € + 2 100 € ont été votées par le conseil municipal.

Travaux de restauration du pont de St Martial

Rappel : une inspection de l'ouvrage avait été lancée en 2016. Dans un premier temps, la commune a procédé à une consultation afin de désigner un bureau d'étude. Althéa Ingénierie a été retenu et missionné afin de :

Effectuer une inspection détaillée du pont :	2 700 €
Vérifier par le calcul la capacité de portance :	3 700 €
Etudier la faisabilité de réhabilitation du pont :	2 700 €
Réunions :	400 €
Diagnostiquer la protection anti- corrosion :	3 900 €
Montant total de la prestation :	9 900 €.....11 880 € ttc



L'inspection a été réalisée en mars 2017 :

Il a été relevé un certain nombre de désordres. La voie portée est plutôt en bon état malgré quelques fissures de chaussée et de trottoirs. Les maçonneries présentent un effritement de surface généralisé sur l'ensemble de l'ouvrage ainsi que des zones de disjointoiements localisées, notamment sur les murs des parapets ainsi qu'au pied des piles.

En intrados les voûtains en brique laissent apparaître de larges zones de calcites et d'efflorescences ainsi que des éclats. La structure métallique, quant à elle, reste dans un état correct malgré une corrosion moyenne et une dégradation de la peinture.

Les défauts relevés sont principalement dus à l'environnement humide de l'ouvrage ainsi qu'à des infiltrations d'eau au travers de celui-ci. La réfection de l'étanchéité de la maçonnerie ainsi que de la structure métallique sont à prévoir afin de pérenniser l'ouvrage dans le temps.

**Travaux 2017
Commune de Saint Martial d'Albarède**

Aménagement rue du Maine

1° Enfouissement des réseaux secs et réfection de l'éclairage public.

Les travaux d'aménagement de la rue du Maine ont débuté en novembre 2016. Dans un premier temps, ce sont les réseaux électriques et téléphoniques qui ont été enfouis, suivis par la pose de l'éclairage public sur les ¾ de la rue et jusqu'au centre commercial. Les travaux ont pris beaucoup de retard dû à l'attente de livraison de matériel et notamment concernant les candélabres. Les délais d'intervention des entreprises de télécommunication ont également été particulièrement longs dans la mise en place de leurs réseaux.



Rue du Maine la nuit

Coût des travaux sur les réseaux et l'éclairage public

Coût de l'éclairage public rue du Maine et départementale	64 286.89 € ht
Prise en charge Syndicat Départemental (SDE 24)	35 357.79 € ht
Part du coût de l'éclairage public à la charge de la commune	29 930 € ht
Réfection du réseau téléphonique à la charge de la commune	18 630 € ttc
Surcoût du réseau pour la fibre optique à la charge de la commune	8 992 € ttc
Coût total réseau et éclairage public pour la commune	57 552 €

Budget 2017 voté en investissement pour l'aménagement de la rue du Maine:

Reste à réaliser 2016	58 260 €
Proposition 2017	60 000 €
Total	118 260 €

2° Assainissement collectif et réfection du réseau d'eau.

Le réseau d'assainissement concernera d'une part la rue du Maine, (de la Croix de Pouzy jusqu'au N°13), les effluents seront tous en gravitaire et d'autre part, le réseau desservira la zone commerciale ainsi que les habitations en bordure de la 705 jusqu'au rond-point à l'entrée d'Excideuil; la maîtrise d'ouvrage relève de la compétence de la Communauté de Commune. La réfection du réseau d'eau potable sera réalisée en même temps que les travaux d'assainissement collectif. Une borne à incendie sera installée sur le haut de la rue du Maine. Les travaux de réseau d'eau potable sont à la charge du Syndicat Intercommunale du Nord Est Périgord.

Situation de l'Opération :

- Commune d'Excideuil : avenue André Audy
- Commune de St Martial d'Albarède : ZA du Maine – Rue du Maine – La Croix de Pouzy
- Le projet concerne 27 branchements



Aspect économique :

Montant prévisionnel de l'opération : 320 754,13 € HT

Projet subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 35 %

La Communauté de communes finance tous les travaux jusqu'au tabouret de branchement : (collecteur principal, tabouret de branchement, poste de relevage principal sis au niveau du rond-point...)

Le Particulier paye :

Tous les travaux de raccordement en domaine privé.

La participation aux frais de branchement : 500 € HT, à la réception des travaux.

La redevance d'assainissement collectif pour les usagers du Maine et de la Croix de Pouzy:

- Prime fixe : 180.30 € HT
- Part variable : 2.274 € HT /m3

Soit par exemple :

*453.18 € HT/an pour un abonné consommant 120m3/an
362 € HT/an pour 80 m3 : moyenne de consommation
AEP du secteur sur les 5 dernières années*

Calendrier prévisionnel:

Fin des travaux programmée courant 1er trimestre 2018.

Les abonnés seront informés par courrier de la Communauté de communes de la date à partir de laquelle ils pourront effectuer leur raccordement qui sera contrôlé par les services de la CCILAP

Délai de raccordement : 2 ans à compter de la mise en service de l'assainissement collectif (à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique)

La 3ème phase concernera les évacuations des eaux pluviales et l'aménagement pour la sécurisation de la voirie

La commune a confié à l'ATD (agence technique départementale) l'étude d'un avant-projet. L'objet étant, d'une part, la sécurisation de la voirie par des écluses routières et/ou des plateaux de ralentissement avec une allée piétonne le long de la rue du Maine et, d'autre part, la réfection des évacuations des eaux pluviales (sachant que ce sujet relève de la compétence de la Communauté de Communes et qu'il devra être traité avant la sécurisation de la voirie). La commune d'Excideuil devra valider le projet pour la partie mitoyenne de la rue. Il est prévu de présenter l'étude d'aménagement de la voirie aux habitants du Maine.

Francis Cipierre

Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord

28 communes, 14 000 habitants

C'est le nouveau territoire

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille (CCPL) s'étend aux communes de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord (CCCRP). Le siège social est fixé à Savignac-Lédrier (Mairie annexe de La Chapelle). Le Bureau et le Conseil Communautaire peuvent se réunir dans chaque commune adhérente.



Il regroupe les communes de:

Anliac, Angoisse, Brouchaud, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulaures, Cubjac Auvézère Val d'Ans, Dussac, Excideuil, Génis, Lanouaille, Mayac, Payzac, Preyssac d'Excideuil, Saint-Cyr Les Champagnes, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint-Médard d'Excideuil, Saint Mesmin, Saint Pantaly d'Excideuil, Saint Raphaël, Saint Sulpice d'Excideuil, Saint Vincent sur l'Isle, Salagnac, Sarlande, Sarzac, Savignac Lédrier.

Le 18 janvier 2017, les conseillers communautaires se sont réunis pour le 1^{er} conseil de la nouvelle intercommunalité. Ils ont procédé à l'élection du président et des vice-présidents.

Le président élu est Bruno Lamonerie. Sur sa proposition, le Conseil a élu 10 vice-présidents.

Le mot du président

Mesdames, Messieurs,

L'année 2016 a marqué un tournant pour nos communautés de communes. Après quasiment un an de travail intense et passionnant, l'ensemble des élus de notre nouvelle Communauté ont appris à ce connaître, à travailler ensemble, à esquisser les contours de ce qu'est désormais notre intercommunalité. Nos compétences ont évolué, mais pas notre rôle: nous continuerons à servir le territoire et nous intensifierons notre contribution à son développement.

Je tiens à saluer le travail effectué. Nous ne comptons plus les réunions et groupe de travail qui ont planché sur la définition de notre futur commun.

Qui dit nouvelle intercommunalité, dit nouveaux projet pour le territoire! Et nous ne manquons pas d'idées... Notre objectif commun est d'investir pour valoriser et développer notre secteur, pour le rendre attractif pour de nouveaux habitants et encore plus agréable pour ceux qui y vivent.

Cela passe par de multiples actions :

- Une attention particulière à l'activité économique afin de favoriser la pérennisation ou l'installation d'entreprises.
- Un plus grand respect de l'environnement, en maîtrisant mieux les eaux usées de nos communes.
- La lutte contre la désertification médicale.
- l'extension des services existants tels que le réseau de médiathèques.
- La valorisation de nos sites naturels et patrimoniaux.

Je tiens avant tout à ce que le maître mot de notre action soit la solidarité, et que chaque commune puisse à terme bénéficier de son intégration au sein de notre structure.












Aujourd'hui, il ne s'agit plus de prévoir notre action pour nos 28 communes mais bien de la mettre en œuvre. Je souhaite que nous puissions régulièrement vous informer : nos projets sont les vôtres. Un bulletin, édité régulièrement, sera le trait d'union entre vous et l'ensemble des services de la communauté de communes.

Le rappel de ce premier numéro a pour objectif de vous permettre d'appréhender nos compétences, et de vous familiariser avec les services que nous vous proposons d'ors et déjà.

Bruno LAMONERIE

Président de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord
Conseiller départemental

Les élus

 <p>Bruno Lamonerie Président</p>	
 <p>Corinne Ducrocq Développement économique et jeunesse Maire de Coulaures</p>	 <p>Jean-Michel Quéméré Administration générale et communication Maire de Mayac</p>
 <p>Jean-Michel Lamassiaude Rivières Maire de Payzac</p>	 <p>Christel Pourcel Culture Maire de Brouchaud</p>
 <p>Pierre Simon Action sociale Maire de Cubjac Auvézère Val d'Ans</p>	 <p>Jean-Jacques Boyer Urbanisme Adjoint au maire de St Médard d'Excideuil</p>
 <p>Guy Bouchaud Tourisme Maire de Saint-Mesmin</p>	 <p>Alain Meyzie Environnement Maire de Sarlande</p>
 <p>Michel Dupuy Aménagement de l'espace Maire de St Martial d'Albarède</p>	 <p>Bruno Chapuis Habitat Maire de Génis</p>

Les compétences

La Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord a pour objet le développement, l'aménagement et la solidarité des communes qui la composent.

Elle intervient dans les domaines suivants :

Assainissement

Voirie

Culture / Médiathèques

Tourisme

Dynamisation des centres bourgs

Logement / Habitat

Enfance / Jeunesse

Urbanisme

Action sociale

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le Fonctionnement

La Communauté est administrée par un **Conseil de Communauté**.

Il est composé de 44 membres issus des conseils municipaux des communes associées.

La répartition des sièges entre les communes se fait en fonction du nombre d'habitants.

Il se réunit au moins une fois par trimestre

Les services 3 pôles et 7 services se répartissent l'exercice des compétences

Les pôles :

Administratif, Technique, et Animation du Territoire

Les services :

Administratif, Assainissement, Voirie, Patrimoine / Prévention des risques, Culture / Médiathèques, Tourisme, Social, Enfance-jeunesse

Bureaux

2 bureaux coexistent pour l'accueil physique :

- Bureau d'Excideuil : 1 Av. André Audy - 24160 Excideuil / 05 53 62 46 58

- Bureau de Payzac : Rue de la tuilerie - 24270 Payzac / 05.53.55.31.32 / Fax : 05.53.52.86.70

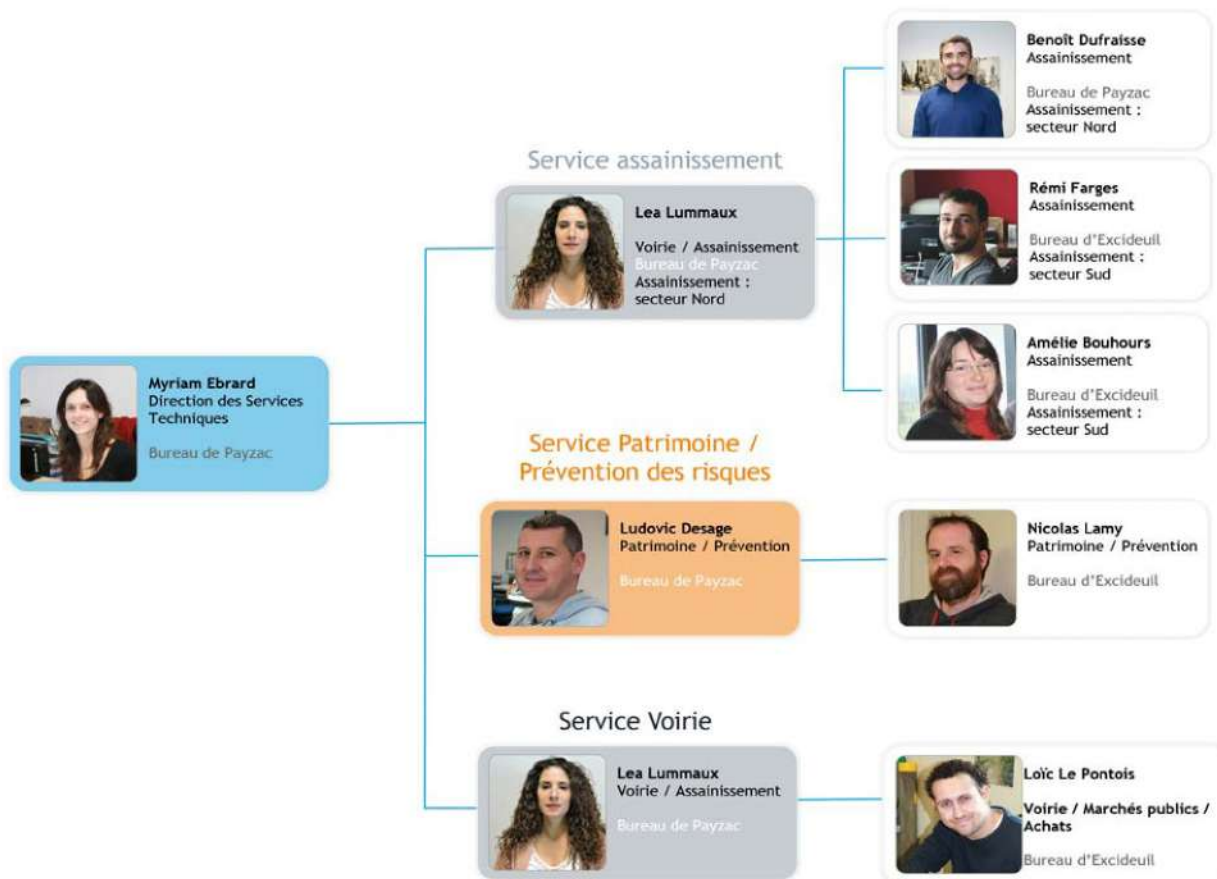
Le pôle administratif

Le pôle administratif : Accueil, secrétariat, comptabilité, ressources humaines, marchés publics



Le pôle technique

3 services le composent : Assainissement, patrimoine/prévention des risques, voirie



Le pôle animation du territoire

Le pôle animation du territoire concerne la culture et les médiathèques, les affaires sociales, le tourisme, l'économie, l'enfance et la jeunesse.



La Communauté de communes propose une programmation culturelle variée qui se joue dans différentes communes du territoire. Cirque, contes, musiques et théâtre se déclinent au fil de la saison. N'hésitez pas à vous déplacer pour découvrir des spectacles de qualité !

Tous au spectacle ! La programmation culturelle 2017-2018 de la CC Isle Loue Auvézère en Périgord

Brochure complète disponible en Mairie

Billet à l'unité :

Tarif plein : 10 €

Tarif réduit : 5 € (demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes handicapées, spectateurs de 12 à 18 ans)

Gratuit pour les enfants de moins 12 ans

Formules abonnement :

3 spectacles : 25 €

5 spectacles : 40 €

8 spectacles : 60 €

SPECTACLES TOUT PUBLIC		
13 et 14/10/17 20h30	Excideuil	ABAQUE
10/11/17 20h30	St Jory Las Bloux	MA LANGUE MATERNELLE VA MOURIR ET J'AI DU MAL À VOUS PARLER D'AMOUR
13/12/17 20h30	Salagnac / Clairvivre	DANIEL CHAVAROCHE
20/01/18 20h30	St Sulpice d'Excideuil	FREED WORMS ET LE QUATUOR PHYSALIS
02/02/18 20h30	Lanouaille	ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE DORDOGNE
08/03/18 20h30	Saint Germain des Prés	CHANSONS DE BARBARA - A CE JOUR
26/04/18 20h30	Cubjac	BONNES, FEMMES
17/05/18 20h30	Excideuil	CACHÉ DANS SON BUISSON DE LAVANDE, CYRANO SENTAIT BON LA LESSIVE
01/06/18 20h00	Causse de l'Isle (Ancien terrain militaire de Savignac Les Églises)	ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR

Inauguration d'une nouvelle rue commémorant le cessez le feu en Algérie:

"rue du 19 mars 1962"



Le Maire, Michel Dupuy, et son Conseil Municipal avaient invité porte-drapeaux, adhérents de la FNACA, autorités, personnalités, pompiers, associations, tous présents auprès de Gérard Kieken, vice-président délégué départemental de la FNACA et Roger Pouquet, vice-président départemental, responsable du secteur Isle-Loue-Auvézère en Périgord, pour inaugurer une nouvelle rue.

Les deux représentants de la FNACA, au cours de leur allocution, se sont penchés sur la naissance de celle-ci à travers un rappel de ce qui allait devenir la guerre d'Algérie. Les anciens combattants, avec la complicité de la commune, continuent leur devoir de mémoire afin que l'histoire de cette guerre ne soit pas oubliée par les générations à venir.

Ainsi, la commune rejoint la longue liste des onze communes qui ont déjà pris les délibérations dans ce sens. Depuis le cessez-le-feu, la FNACA a toujours commémoré ce souvenir.

Après le dévoilement de la plaque, des gerbes ont été déposées devant le Monument aux morts.

Cette cérémonie a marqué les esprits par la qualité et la dignité des interventions et le nombre de participants.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers Excideuil pour l'inauguration d'une stèle suivie d'un vin d'honneur offert par les deux municipalités.



1939 / 1945

Le 28 juin en présence des associations d'anciens combattants, de la Conseillère Départementale Annie SEDAN, des élus locaux et des familles des victimes s'est déroulée la cérémonie du souvenir. Après un recueillement sur la stèle de Pierre LAUSSINOTTE tombé aux Banchereaux, une gerbe y a été déposée.

A la Rebière la stèle de Jacques HERMANT officier de la résistance a été fleurie par Jacqueline GOIRAND et Annie LOMBARD ses filles.

Le cortège s'est ensuite rendu au cimetière de St Martial pour honorer la mémoire d'Eta WEJEMANN-PRESCHNER victime de la division Brehmer en mars 1944.



1914 / 1918

Armistice du 11 novembre 1918



Hommage à nos glorieux soldats morts pour la patrie.

Dépot de gerbe au monument aux morts et discours de Michel DUPUY. Merci aux courageux participants d'avoir bravé le mauvais temps.

Espérons une plus grande présence l'an prochain pour la commémoration du centenaire de l'armistice afin d'honorer la mémoire du sacrifice de toute une génération.



Concours des Meilleurs Apprentis de France



Iman en compagnie de sa Maman



Lundi 29 mai, dans les salons de la préfecture de Périgueux, Iman BOUDERBALA, domicilié au Bost Noir, s'est vu remettre le diplôme et la médaille d'argent acquis lors du concours des meilleurs apprentis de France, dans la catégorie charpente bois.

Iman est actuellement apprenti au sein des ateliers Férignac d'Hautefort et de l'établissement de formation "Les Compagnons du Devoir", à Chancelade.

Concours des Maisons Fleuries

Classement par catégories :

Maisons sans jardin

- 1 Chantal Jaffrain
- 2 Raymonde Jung
- 3 Matthew Morgan
- 4 Marcelle Nardou et Marie Françoise Weisse

Maisons avec jardin

- 1 Albane De Burosse
- 2 Lydie et Claude Boville

Parcs

- 1 Annie Burg et Bernard Lavaud

Félicitations aux lauréats et merci au CAT de Clairvivre, qui a offert les plantes, ainsi qu'au Conseil Départemental, représenté par Annie SEDAN, pour les cadeaux divers.

Le pot de remerciement organisé par Françoise a été apprécié de tous.

Rendez-vous l'an prochain encore plus nombreux.



Pour la deuxième année consécutive, Saint Martial d'Albarède, dans sa démarche d'obtention du label des villages fleuris, a reçu le 1er prix des communes de moins de 1000 habitants.



Au Combillou

Chaque année, le calendrier fixe la fête des voisins au mois de Mai.

Les voisins du quartier du Combillou étaient un peu en retard pour organiser cette fête, et elle a eu lieu Samedi 26 Août 2017.

Le temps un peu frais en ce mois d'Août a bien voulu accompagner d'une douce chaleur cette soirée.

Le thème de la fête avait des airs de vacances en Espagne.



Au programme : sangria accompagnée de ses traditionnelles tapas, voiles ibériques, paëlla. Le tout baigné par des airs de flamenco et de mélodies espagnoles.

L'ambiance était là. La soirée a été très agréable et s'est terminée tard par de joyeuses danses.

Ce fut un moment de partage que chacun a apprécié.

Alain et Bernadette Mondou

A La Gondie

Les préparatifs des retrouvailles annuelles des voisins du hameau de La Gondie se sont déroulés le dimanche 30 juillet 2017 par une matinée maussade, arrosée par intermittence d'averses de fine pluie caractéristique du Sud-Ouest.

Nous avons regretté l'absence à cette fête de tous nos amis anglo-saxon de retour provisoire dans leur pays de naissance. Malgré cela, dans une ambiance conviviale, chaque participant a apporté, comme de coutume, soit une quiche, soit une salade composée ou un dessert cuisiné par ses soins en complément des chipolata et merguez grillées au barbecue, traditionnel plat de résistance.

A l'unisson du ciel dont les nuages s'entre-déchiraient au fil des heures pour faire une large place au soleil, les festivités montaient en intensité.

Le tournoi de pétanque habituel clôturait l'après-midi et les plus courageux se retrouvaient au dîner autour des restes abondants du repas de midi avant de se quitter à une heure avancée de la soirée. Vivement l'année prochaine pour les prolongations !



Patrick Benoit et Dominique Plichon

Au Maine



Le 27 mai, les habitants de la rue du Maine se sont donnés rendez-vous pour la 2ème édition du repas des voisins. 26 personnes ont participé. L'ambiance fût très chaleureuse et conviviale. Les spécialistes du barbecue du Maine ont fait preuve d'une grande maîtrise et efficacité afin que les victuailles arrivent dans les assiettes en un temps record !



Francis Cipierre

Noël 2016 des Enfants



Pour des raisons de sécurité, notre salle des fêtes étant inutilisable, le Noël des enfants de la commune a été délocalisé à St Germain des Près le 03 décembre 2016.

Nous remercions vivement Monsieur le Maire et la municipalité de St Germain des Près pour la mise à disposition, gracieusement, de leurs locaux.

Les enfants de la commune, jusqu'à 11 ans, étaient invités avec leur famille à un spectacle de magie qui a fasciné petits et grands, puis suivi de la distribution très attendue des cadeaux par le Père Noël.

Cet après-midi récréatif s'est terminé dans la joie et la bonne humeur par le traditionnel goûter pour les enfants et le verre de l'amitié pour les parents.



Repas des Aînés



Le 05 février 2017 a eu lieu le traditionnel repas des anciens de la commune, offert par la municipalité aux plus de 61 ans, au restaurant Franca de Cherveix Cubas.

Pierre nous a fait le plaisir de jouer à la cornemuse quelques classiques du folklore périgourdin et une coupe de champagne a été servie par la municipalité à nos anciens et à leurs accompagnateurs.

Cette année, le traditionnel repas des "ainés", aura lieu le dimanche 14 janvier 2018
au club house du golf du domaine d'Essendiéras
pour toutes les personnes de la commune âgées de 62 ans et plus

Club de pétanque « les Albarians » saison 2017 : 40 licenciés UFOLEP

L'année 2017 a été une très bonne année pour le club de pétanque avec un temps superbe, beaucoup de soleil.

Cette année le club a organisé 8 concours :

- * 5 concours doublettes avec une moyenne de 60 équipes, en progression chaque année.
- * une semi nocturne avec 28 équipes.

* Dimanche 2 Avril, pour la quatrième fois, le club a organisé le concours de pétanque interrégional UFOLEP avec plus de 600 joueurs en lice, dans 5 catégories :

150 Triplettes (Triplette double appartenance, Triplette simple UFOLEP, Triplette vétérans et Triplette jeunes).

60 Doublettes (Doublette féminine, Doublette mixte).

Cet interrégional était qualificatif pour le national du 8 et 9 Juillet à OBJAT.

Un repas de 460 couverts a été servi à la salle de basket de TOURTOIRAC.

Cette journée s'est déroulée sous la conduite de Mr. Jean Pierre MAURANCE Président du club et responsable départemental, assisté d'un grand nombre de bénévoles des clubs environnants et des amis des membres du club.



Un grand merci à tous.

Merci également à la commune de St Martial d'Albarède, pour son aide dans la préparation du terrain et à la commune de TOURTOIRAC pour le prêt de sa salle de basket.



* Un concours "Vacanciers", le mardi 22 Août: A 9h / 50 Tête à Tête. A 14h30 / 75 Doublettes, avec repas servis à midi dans la salle de convivialité avec des vacanciers venus de Bretagne, du Pays de Loire, de Corrèze, de Creuse, de Haute Vienne, etc.

* "Les 8 heures des Albarians" avec 60 équipes le jeudi 25 Mai (jour de l'Ascension). Chaque équipe a joué 6 parties dans la journée.

Tous ces concours se sont déroulés dans la convivialité et une très bonne ambiance sportive.

Josette Ginestie

Feu de Saint Jean

Samedi 24 juin 2017, près de 80 personnes sont venues assister au traditionnel feu de Saint Jean au Palou.

Au programme, dégustation de crêpes, cidre et bière.

Côté animation, c'est Pierre VOUTERS qui a fait la démonstration de son art au son de sa cornemuse.



Merci à Bernard BONNET et à son équipe de bénévoles pour la réussite de cette soirée.



Saint Martial

L'entretien du cimetière

Changeons de regard !

Les herbes spontanées sont le symbole de sols sains, sans produits toxiques !



Les pesticides et la loi

1er janvier 2017 : la loi française interdit l'usage des pesticides par les collectivités territoriales pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public

Gestion écologique des espaces verts



Depuis 2012, avec la signature de la charte zéro herbicide, la commune s'est engagée dans une démarche générale d'amélioration du cadre de vie et de préservation de l'environnement.

Cette démarche proscrit l'utilisation des produits phytosanitaires sur toutes les surfaces qu'elle entretient (rues, places, parkings, cimetière...) afin de participer à la reconquête de la qualité de l'eau et protéger l'environnement.

Pour l'entretien du cimetière, seul un désherbage manuel est réalisé par les employés communaux. Cet automne le service technique a semé du gazon dans les allées. Afin que ce tapis puisse prendre racine, il est demandé aux visiteurs d'être compréhensifs et de ne pas arracher cette herbe poussant dans les allées.

Si vous désirez préserver un couvert minéral autour des pierres tombales, (partie privative) vous devez entretenir cette surface exclusivement à la main ou à l'aide d'outils type binette.

Dans les mois à venir, différents végétaux seront plantés afin de continuer à embellir ce lieu de mémoire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU NORD EST PERIGORD

La fin de 2017 approche et avec la première année d'existence du **SIAEP DU NORD EST PERIGORD**, une année particulièrement sèche avec une pluviométrie très faible.

Comment se définit ce nouveau SIAEP?

- **Géographiquement** : né de la fusion des **S.I.A.E.P. de Nanthiat, Excideuil et Payzac Savignac-Lédrier**, il regroupe 27 communes, avec plus de 8008 abonnés pour 668 213 m3 vendus. L'eau est prélevée par forage à Excideuil et en rivière, l'Auvèzère au Pont Neuf de Payzac et l'Isle à Pont Château de Sarrazac.

- **Budgétairement** : recette (part collectivité de votre facture) 1 107 610€ ; l'annuité 2018 est de 417 498 €, le capital restant dû à la fin 2018 sera de 3 675 534€ pour 12 emprunts soit 458,98€ par abonné.

Le SIAEP n'emploie pas de personnel mais mutualise ses services au sein du SMDE24 pour un montant pour le secrétariat et les services de gestion de 29 975€. Les autres frais de fonctionnement s'élèvent à 38 134€, soit des frais de fonctionnement de 6.16% des recettes.

Le SMDE a à sa charge les périmètres de protection au niveau des captages.

- **Les travaux** : Les sommes restant disponibles sont consacrées aux travaux.

- **Service de Nanthiat** : l'usine de traitement de Pont Château est en cours de construction, le génie civil sera terminé en fin d'année 2017 et les toitures en début d'année. Les travaux se poursuivront par les installations intérieures jusqu'en début d'été puis s'ouvrira la phase des tests et réglages des différents éléments pour entrer en fonction en fin d'année 2018.

La poursuite de la réhabilitation des 3 réservoirs du Tuquet (Nantheuil) se fera en début 2018.

Le remplacement des canalisations sur le Verdier Clermont d'Excideuil, Magenau à Nanthiat et Ezyerac est prévu en 2018.

- **Service d'Excideuil** : La réhabilitation du réservoir de Bellevue (Anlhac) se fera en début 2018.

Les canalisations sur le Maine, le cimetière de St Martial d'Albarède et l'antenne de la colonie les Roches enchantées seront remplacées.

- **Service de Payzac Savignac** : Les travaux de réhabilitation de tous les réservoirs sont terminés.

Les conduites en direction du réservoir de Cornut (Génis) sont en cours entre Puybialy (Savignac Lédrier) et Le Pagnon (St Mesmin).

Elles se poursuivront en 2018 du Pagnon au réservoir de Cornut.

- Le prix de l'eau :

Le prix de l'eau pour la **part collectivité**, (voir au verso de votre facture), sera **maintenu pour 2018**.

- La qualité de l'eau :

Sous la surveillance de l'Agence Régionale de Santé (ARS) base Dordogne ; vous en recevez chaque année une synthèse faite à partir des analyses d'eau brute et au robinet (peut être chez vous). Les résultats sont consultables à la Mairie pour les analyses faites sur votre commune ou sur le site internet de l'eau (Ministère de la Santé qualité de l'eau). Ces analyses sont complétées par celles internes de chaque délégataire.

Ces analyses portent sur différents points : Paramètres microbiologiques, caractéristiques organoleptiques, équilibre calco-carbonique (PH), minéralisation, azotes et phosphores, fer et manganèse, oligo-éléments et micropolluants (Alu et Arsenic), pesticides divers, sous-produits de désinfection (produits dégradés du chlore), composés organohalogénés volatils, en particuliers le **Chlorure de Vinyl-Monomère (CVM)**.

Celui-ci fait l'objet de recherches ces dernières années effectuées par l'ARS. Il provient de la dégradation des conduites d'eau en **PVC posées avant 1980**. Ils sont trouvés en bout de ligne là où la consommation est très faible ; la T°C élevée de l'eau est un facteur aggravant.

Il y a deux solutions à ce problème : une provisoire mais rapide par la mise en place d'un système de purge automatique au bout de la ligne, une définitive par le remplacement de la conduite concernée mais liée aux limites budgétaires.

Pour notre SIAEP, nous avons suivant les périodes, quatre secteurs qui dépassent la limite tolérée de **0.5 microgramme/litre** sur le **service de Nanthiat** (Beaugibaud à Dussac, La Croze à St Germain des Prés, Servelie à St Pantaly d'Ex., Four à Cognac) et un secteur sur le **service de Payzac** (Varagnac à St Cyr les Champagnes).

Nous avons retenu la solution des purges automatiques pour une mise en place d'ici la fin de l'année, pour l'ensemble des secteurs concernés.

Comme vous pouvez le constater, la qualité de l'eau est très suivie par les services de l'état.

L'installation de ce nouveau SIAEP sur ce grand territoire, si elle bouscule des habitudes établies depuis plusieurs dizaines d'années, s'est faite dans un bon état d'esprit et une ambiance positive au service des abonnés.

L'ensemble du Comité syndical et les Présidents, vous souhaitent de bonnes fêtes et une bonne année 2018.

Le Président Albert Pouquet

Le 1er Vice-Président Georges Brouillac

Le 2ème Vice-Président Michel Dupuy



Future usine de traitement de l'eau de Pont Château

		SERVICE DE NANTHIAT		SERVICE D'EXCIDEUIL		SERVICE PAYZAC SAVIGNAC L.	
		Part collectivité	Part exploitant	Part collectivité	Part exploitant	Part collectivité	Part exploitant
2017	Part fixe (€HT/an)	82,00 €	36,46 €	58,00 €	60,00 €	69,00 €	48,76 €
	Part conso. (€ HT/M ³)	0,96 €	0,7301 €	0,76 €	0,767 €	0,70€	0,812 €
	Facture 120m ³ /anHT	197,20 €	124,03 €	149,20€	152,21 €	153,00 €	145,98 €
	TOTAL	321,23 €		301,41 €		298,98 €	

Lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Nouvelle Aquitaine

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.



Pourquoi lutter contre cette espèce ?

- **Impact sanitaire**

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

- **Impact économique**

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

- **Impact environnemental**

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

Comment agir ?

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.

..... *l'Ambroisie à feuille d'armoïse*

- **Les actions préventives**

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....
- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.
- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.
- Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

- **Les actions curatives**

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.
- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée a minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.
- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

- **Les précautions générales**

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.
- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.
- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.
- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<http://www.ambroisie.info/pages/detruire.htm>). Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont également envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambroisie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.
- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement :

Gaëlle GUYOT- FREDON Aquitaine
62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon
Mob: 07-81-61-79-99 | Tel: 09-67-01-58-68
Email : zna@fredon-aquitaine.org



Un imprimé pour signaler cette plante est à votre disposition sur demande à la mairie de St Martial



Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers

Les Chemins Rouges - 24 270 DUSSAC - Tél : 05.53.52.65.16
Fax : 05.53.52.08.02 - Mail : contact@smctom-thiviers.com

La Gazette du Tri

Les tonnages 2017



2 194 tonnes
+ 9% par rapport à 2016



6 960 tonnes
- 0.1% par rapport à 2016



1 443 tonnes
+ 4% par rapport à 2016

Le Verre 100% recyclable



Plus d'un emballage en verre sur trois se retrouve encore dans les sacs noirs ou les sacs jaunes. S'il

n'est pas trié, le verre représente un risque de blessures pour les usagers et les agents de collecte mais également un risque pour l'environnement car une fois enfoui, le verre met plus de 4 000 ans avant de commencer à se dégrader. C'est également une matière recyclable à l'infini. Nous vous rappelons que si les ouvertures des colonnes à verre sont rondes et de cette taille là, c'est parce que nous recyclons uniquement **les pots, bouteilles et bocaux** (pas de vaisselles, verre plat . . .).

Halte à la tonte !



En 2017, plus de 2 000 tonnes de déchets verts ont été déposés en déchetterie. Cela représente une évolution

de +25% par rapport à 2016 et ces chiffres ne cessent d'augmenter d'année en année. Avec des objectifs européens nous obligeant à diminuer de plus en plus notre production de déchets, la tonte de pelouse est un élément sur lequel chacun peut agir. Elle doit être traitée à domicile par compostage au fond du jardin, en paillage du potager ou des haies pour amender la terre, en paillage des bordures pour désherbage, en mulching (technique qui broie l'herbe en fines particules qui permet d'enrichir votre pelouse).

Déballons nos emballages !



Si les consignes de tri évoluent depuis le lancement de la collecte sélective, c'est également le cas des techniques permettant le tri et le recyclage de nos emballages. Tri mécanique par granulométrie (tailles des emballages), tri magnétique des emballages métaux (aimants), tri optique des différents emballages plastiques (reconnaissance optique de la matière), autant de techniques qui permettent un meilleur tri et un meilleur recyclage de nos emballages.

Pas de tri à la maison, pas de recyclage . . .

Mais le geste essentiel afin de traiter correctement nos déchets, c'est le tri de nos emballages à la maison. Sans cela, pas de recyclage, nos emballages partiraient à l'enfouissement, sous nos pieds.

Si désormais l'ensemble de nos emballages partent dans les sacs jaunes ou conteneurs jaunes, voici quelques infos pour faciliter le processus de tri et de recyclage :

- Je ne mets que des emballages , pas d'objets plastiques (jouets, seaux...), pas de textiles, pas de nourriture . . .
- Je mets mes emballages en vrac/sacs jaunes mais pas dans des sacs noirs ou des sacs d'aliments animaux par exemple.
- Je sépare mes emballages par matière. Je sépare la barquette plastique de mon paquet de gateau en carton par exemple.
- Je n'imbrique pas les emballages entre eux, pas de journaux dans les paquets de lessive ou de bouteilles plastiques dans les boîtes de conserve par exemple.
- Je mets mes cartons à plat. Les gros cartons marrons sont à déposer à la déchetterie.

TRIER SES DECHETS, C'EST BIEN, LES REDUIRE, C'EST MIEUX !

Ce que nous consommons, la façon dont nous achetons et notre comportement au quotidien jouent un rôle important sur la quantité de déchets que nous générons. Aujourd'hui nous produisons en moyenne un kilo de

déchets par jour et par personne; 2 fois plus qu'il y a quarante ans. Avec la raréfaction des matières premières, l'accroissement des gaz à effet de serre, des exutoires

(centres de stockage, incinérateurs....) qui arrivent à saturation et la difficulté à en ouvrir de nouveaux, il est temps d'apprendre les bons gestes pour réduire facilement nos déchets au quotidien.

Les enjeux de la réduction des déchets



Malgré le développement de nombreuses infrastructures, le risque de manquer d'installations de traitement des déchets augmente. Le traitement des déchets ménagers représente un coût financier très lourd. Ce coût comprend, la collecte, le transfert, le tri et le recyclage, l'élimination des déchets dans des centres spécialisés. Réduire les déchets ménagers représente une importante source d'économies de matières premières. Les emballages, mais aussi les produits à usage unique ou les gadgets multiples que nous consommons en masse sont souvent issus du pétrole. Les minerais précieux qui se trouvent au cœur de nos appareils hi-fi ou informatiques

sont autant de ressources épuisables qu'il faut gérer avec soin. On connaît la quantité de ressources naturelles nécessaires à la production des biens de consommation : c'est la notion de « sac à dos écologique ».



Un téléphone portable

représente 75 kg de ressources naturelles

Une brosse à dents



représente 1.5 kg de ressources naturelles

Des gestes simples pour réduire vos déchets !

- **mettre un autocollant « STOP PUB »**, c'est faire réduire de 35 kg de publicités reçues par an !
- **proscrire les produits jetables** : ils représentent plus de 30 kilos par habitant et par an. Bannissez lingettes, vaisselle à jeter, appareil photo à usage unique...Y compris les produits dits « biodégradables » qui, en réalité, n'en sont pas. (exemple : le tube de papier toilette Aquatube)
- **opter pour des produits réutilisables** : Investissez dans des produits qui durent plus longtemps. Privilégiez ce qui est réutilisable. Acheter des piles rechargeables (ou accus) permet de limiter de manière drastique ses déchets. Remplacez de l'essuie-tout par des torchons, des filtres à café en papier par un filtre lavable, du papier aluminium par des récipients en plastique, un stylo jetable par un stylo rechargeable...
- **limiter les emballages** : Évitez au maximum les emballages et suremballages. Privilégiez les recharges ou des produits faits maison. Pensez également aux produits vendus en vrac, prenez un cabas quand vous faites vos courses. Sauf exception, préférez l'eau du robinet à l'eau en bouteille et ne vous laissez pas bluffer par la mode des plastiques végétaux
- **faire son compost** : Les déchets de cuisine représentent en moyenne 45 kg/hab./an
Que composter ? Tous les déchets de cuisine qui se décomposent (épluchures de légumes, de fruits, restes de repas, coquilles d'œufs, croûtes de fromage, les fleurs coupées fanées, les mouchoirs en papier, le sopalin, le filtre et le marre de café...)
Les déchets de jardin : pensez à recycler tontes de pelouse, mauvaises herbes non grainées, feuilles mortes et tailles de végétaux. Les déchets verts représentent en moyenne 160 kg par personne et par an. Le paillage et le compostage permettent de les réutiliser sur place ; pelouses en faible quantité, feuilles,
- **limiter les impressions** : N'imprimer que si nécessaire et recto verso, privilégier les cahiers composés de papiers de faibles grammages et/ou éco-labellisés (NF environnement, FSC...), privilégier la diffusion de documents par voie électronique (courriels...)
- **réutiliser plutôt que jeter** : Réutiliser les emballages durables (ex. boîte à chaussures), vêtements usagés (comme chiffons), impressions ratées (comme brouillon). Réparer ou faire réparer ses appareils en panne, chaussures, vélo.. Penser à donner ou à revendre un objet ou appareil avant de s'en débarrasser, (principe de la RECYCLERIE, Louer ou emprunter le matériel utilisé occasionnellement, par exemple des équipements de bricolage (broyeur, décolleuse, nettoyeur haute pression, shampouineuse à moquette ..), ou les DVD.

En mettant en pratique 4 de ces gestes de prévention qu'ils ne pratiquaient pas avant, 370 foyers ont réduit de 22 % leurs déchets produits. Ainsi le flux des déchets résiduels est passé de 88kg/ pers/ an à 63 kg. Le poids des déchets destinés au tri (verre, plastique, papier) a également diminué de 10 kg, passant de 71 kg à 61 kg/pers/an

1918, la fin de la guerre après les dernières offensives allemandes

Cette quatrième et dernière année de la guerre, n'en fut pas moins une des plus dramatiques par la rapidité et la profondeur des événements. L'année 1918 débute par une initiative des Etats-Unis pour la paix. Devant le Sénat américain, le 8 janvier 1918, le président démocrate Thomas Woodrow Wilson énonce un programme en Quatorze Points pour mettre fin à la Grande Guerre.

La signature, le 3 mars 1918, du traité de paix de Brest-Litovsk entre les empires centraux et le nouveau régime russe peut laisser penser aux Allemands que la victoire est encore à leur portée. Hindenburg et Ludendorff, débarrassés du front Est, décident alors de planifier une vaste offensive sur le territoire français.



Au premier jour du printemps, le 21 mars 1918, les divisions allemandes sont lancées dans le secteur de Saint-Quentin, en Picardie : la Troisième Bataille de l'Aisne est engagée. La prise de Montdidier va mettre les Allemands à 80 kilomètres de Paris. Le samedi 23 mars, les « grosses Berthas » (du prénom de Bertha Krupp, héritière de l'empire industriel Krupp AG) commencent à bombarder Paris. Les Allemands n'avaient en réalité qu'un très petit nombre de ces gros canons, que les coups heureux de l'artillerie lourde des Français mirent souvent hors d'usage. Le 27 mai 1918, Ludendorff, général en chef des armées allemandes, lance une offensive sur le Chemin des Dames, précédée par une préparation d'artillerie intense et précise. Le succès est éclatant. A la mi-juillet, une nouvelle attaque allemande se produit en Champagne. Cette vague d'offensives leur a permis de gagner du terrain mais les alliés ne se sont pas effondrés. La seconde bataille de la Marne voit une initiative franco-britannique le 18 juillet à Villers-Cotterêts qui permet de stopper l'Allemagne dans son élan en lui infligeant des pertes importantes. Le moral de l'armée allemande est en baisse. Le 8 août 1918, une grande offensive des alliés est victorieuse en Picardie. C'est un « jour de deuil pour l'armée allemande », selon l'expression de Ludendorff, qui comprend à ce moment que la guerre est définitivement perdue. Le 12 septembre 1918, la première armée américaine, avec à sa tête le général Pershing, et le deuxième corps colonial français, prennent d'assaut le

saillant de Saint-Mihiel. Environ 15 000 Allemands sont faits prisonniers. Le 26 septembre 1918, Foch lance une contre-offensive générale sur le front occidental.

Le 10 octobre, l'Argonne est entièrement libérée. Les Allemands reculent. Les événements se précisent.

Fin octobre, les Italiens enfoncent le front autrichien à Vittorio-Veneto. Le 30 octobre, la Turquie signe l'armistice à Moudros. Le 3 novembre, l'Autriche-Hongrie signe l'armistice à Villa-Giusti. Le 9 novembre, l'empereur Guillaume II abdique et se réfugie aux Pays-Bas. Le 11 novembre, au carrefour de Rethondes, les Allemands signent l'Armistice, conscients que la poursuite de la guerre provoquerait une défaite plus douloureuse encore. A 11 heures, la Première Guerre mondiale est achevée. 73,3 millions d'hommes ont combattu. Le bilan est effroyable : **18,6 millions de morts** (9,7 millions pour les militaires et 8,9 millions pour les civils). Plus de 1,3 million de militaires décédés au cours de la Grande Guerre ont obtenu la mention "Mort pour la France".

Trois enfants de St Martial morts pour la France

Henri Mazin (classe 1915), de St Martial d'Albarède, soldat de 2e classe, est tué à l'ennemi le 1er juin 1918 à Saconin-et-Breuil dans l'Aisne. Il appartenait au 57e Régiment d'infanterie surnommé « Le Terrible que rien n'arrête ». Le 57e RI va se battre héroïquement pendant la période du 23 au 30 mars 1918. Il sera cité à l'ordre de la IIIe Armée (15 mai 1918).

Après moins d'un mois de repos dans la région d'Elincourt-Sainte-Marguerite, de Compiègne et de Rethondes, le 57e RI est à nouveau engagé dans la bataille. Les troupes allemandes viennent de prendre le Chemin-des-Dames et de percer jusqu'à la Marne, en direction de Château-Thierry. Soissons est enlevé et le front passe à l'ouest de cette ville, se dirigeant à peu près Nord-Sud vers Château-Thierry. Les hommes du 57e RI, emmenés par camions dans la nuit du 30 au 31 mai, doivent attaquer dès le 1er juin le plateau à l'est du ravin de Saconin, la Ferme du Mont-Lavé, et pousser jusqu'aux croupes orientales de la vallée de la Crise avec l'appui des 123e et 144e Régiments d'Infanterie. Les furieuses contre-attaques de l'ennemi font 169 tués, dont justement Henri Mazin, ainsi que 457 blessés et 5 disparus.

Mi-avril 2017, Saconin-et-Breuil se fit connaître car, pendant les fouilles préventives des travaux d'un futur site de bio-méthanisation, les ossements de trois anciens soldats bavarois de la Première Guerre mondiale ont été retrouvés dans un champ par les archéologues.

Le jeune Henri Mazin, d'abord enregistré sous le nom de Bleignac, était né le 20 avril 1895 à La Jarousse d'Angoisse. Il avait été légitimé par Jean Mazin, l'année suivante, lors du mariage de ce dernier avec Anne Bleignac. Il résidait à Saint-Martial au moment de son incorporation.

Elie Joubert de St Martial d'Albarède, est tué le 6 juin 1918 à l'ennemi à Bligny dans la Marne. Il était soldat au 30ème Régiment d'Infanterie, alors sous les ordres du Lieutenant-colonel Santos-Cottin. Le journal du régiment relate cette terrible offensive allemande de l'Aisne.

« Ils [les Allemands] viennent le 6 juin, à 6 heures, après 4 heures d'une préparation d'artillerie extraordinairement intense. Ils viennent nombreux, ivres, furieux, précédés de leurs Stosstruppen [troupes de choc] et de leurs Flamenwerfer [lances-flammes] ; ils viennent en masse, comme une vague, mourir au pied de notre ligne inviolée. Alors, rageurs, ils reprendront leurs tirs plus sauvagement encore, ils tenteront à nouveau d'aborder nos lignes : même échec. Dix fois ils recommenceront leur folle entreprise... »

Elie Joubert était né le 13 décembre 1882 à Saint-Rabier, au village de Clédat, de François Joubert et de Marie Coutillas. Il s'était marié le 26 mai 1906 à Saint-Martial avec Anne Zélie Uthy (1879-1957), nom également orthographié Huty ou Uty, dont les parents étaient agriculteurs à Combemarie.



Nous n'oublions pas les 24 autres enfants de St Martial qui ont perdu la vie pour que nous puissions vivre en paix.

Camille BARDET
Robert BLAVIER
Louis BONIS
Jean BUGEAUD
Henry CONSTANTY
Henry DAVID
Léon DUPUY
Louis GARRET
Louis GROSLAND
Eugène LALANNE
Joseph LAMBERT
Joseph LASCOMBAS
André LAVAUD
Camille MAISONNADE
Albert MAZIN

Paul Brizon (classe 1899) de Saint Martial d'Albarède, soldat brancardier, meurt le 22 octobre 1918 des suites de ses blessures dans l'hôpital d'évacuation n° 16/2 à Haringue en Belgique. Il appartenait à la 23e section d'infirmiers militaires, basée à Troyes (20e corps d'armée). Les circonstances même de ses blessures ne sont pas connues. L'hôpital 16/2, mis en place du 03/10/18 au 08/11/18, se situait sur une section de la ville belge de Poperinghe, située en Région flamande à la frontière avec la France

Au cours de la Première Guerre mondiale, Poperinghe fut, avec Furnes, la seule ville belge à ne pas être occupée par les Allemands et devint un incontournable point de ralliement. Camps d'instruction, dépôts et hôpitaux surgirent au milieu des houblonnières.

Paul Etienne Brizon, né le 24 novembre 1879 au Châtenet de Saint-Martial, était fils de Pierre Brizon, maçon, et de Marie Tallet. Il s'était marié le 28 avril 1904 avec Marie Fontalirant (née en 1882).

Les cloches sonnent à la volée dans toute la France le lundi 11 novembre 1918 à 11 heures. Les survivants veulent croire que cette guerre qui s'achève restera la dernière de l'Histoire, la « der des der »...

Pourtant, les divergences entre alliés dans la préparation de l'Armistice annonçaient les ambiguïtés de la paix scellée le 28 juin 1919 dans le traité de Versailles.

Francis A. BODDART.



Emile NICAISE
Louis NICAISE
Jean PICAUD
François POUYADOU
Léon REBIERE
Aristide ROUSSARIE
Pierre ROUX
Léon SAUMANDE
André SEMENY

Dépôts sauvages

Dépôts sauvages

Nous constatons de façon récurrente l'apparition de dépôts sauvages sur notre commune. A cela il faut ajouter les encombrants divers, cartons et autres contenants de toutes natures qui jonchent régulièrement le sol à proximité des points de collecte des déchets ménagers et en particulier ceux situés à la Raymondie, aux Farges et à Véryéras. Il est intolérable que de tels comportements soient encore monnaie courante sur notre territoire, cela reflète de la part de certains habitants, un état d'esprit irrespectueux des autres et de son environnement.

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Un dépôt sauvage est un dépôt de déchets résultant d'actes d'incivisme de particuliers ou entreprises et se caractérisant par l'absence de gestionnaire du site sur lesquels ils sont déposés. La réglementation européenne considère les dépôts sauvages comme un abandon ou une élimination incontrôlée de déchets (article 36 de la directive cadre sur les déchets 2008/98/CE).

Dans le cas de dépôts sauvages, le propriétaire du terrain n'est souvent pas au courant de l'utilisation qui est faite de son site, contrairement aux installations de stockage illégales.

Bon à savoir :

De manière plus globale, tout dépôt de déchets qui ne relève pas d'une activité organisée peut être sanctionné au travers des pouvoirs de police administrative des maires.

Le principe général de responsabilité (Article L 541-2 du Code de l'Environnement) est que tout producteur ou détenteur est responsable de la gestion de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Il doit s'assurer :

- que leur gestion est conforme à la réglementation,
- que la personne à qui il les remet est autorisée à les

prendre en charge.

Dans le cas contraire, il est solidairement responsable des dommages causés par ces déchets (L. 541-23 du Code de l'Environnement)

L'article R633-6 créé par le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritus sur la voie publique. Ces faits sont désormais punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 3e classe, soit 450 euros.

Enfin, l'article R644-2 permet de réprimer le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe, soit 750 euros. Les contraventions susvisées ont l'avantage de viser tous types de contrevenants.



Triste exemple de dépôts sauvages sur la commune

Les déchetteries du SMCTOM du Secteur de Thiviers sont prévues pour accueillir tous types de déchets, hors amiante et déchets radio actifs. 5 sites sont répartis sur le territoire du SMCTOM avec des jours d'ouverture différents.

	De Avril à Octobre												De Novembre à Mars											
	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi
Thiviers	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mayac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓
La Coquille	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Payzac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓
Hautefort	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓

Eco construction, histoire d'une renaissance

Virginie et Marc se sont lancés un défi : construire tous deux leur maison octogonale en utilisant des matériaux naturels et locaux, neufs ou de récupération, pour un budget global accessible à tous.



Les anciens avaient un comportement écologique en positionnant et concevant les bâtiments, en utilisant les matériaux locaux bruts ou faiblement transformés. Si l'éco construction semble un concept neuf, c'est parce que depuis presque cent ans, les matériaux et techniques issus de l'industrie ont fait fi de ces principes qui fondaient l'art de bâtir de nos ancêtres avec des matériaux tirés des sols où ils vivaient. Longtemps, le torchis, grand-père du terre-paille, a abrité les humains.

L'aventure de ce couple a donc débuté il y a un an. La situation de leur demeure en bordure de futaie de chênes et châtaigniers leur a apporté une partie de la matière première pour l'ossature ainsi que le chauffage au bois grâce à une gestion raisonnée de leur parc. En optant pour des murs en

bottes de paille, une isolation toiture et plafond avec de la fibre de bois et une orientation sud-ouest, ils espèrent minimiser leur chauffage et donc l'impact sur l'environnement. Un impact réfléchi jusqu'à l'électricité par un équipement moderne (Led) et un fournisseur d'électricité (Enercoop) qui reverse exclusivement son bénéfice pour les énergies renouvelables.

Ils prévoient également d'installer une citerne de récupération d'eau de pluie (environ 10 m3) afin de ne pas puiser dans les réserves d'eau potable pour des usages non ménagers. D'ailleurs, des toilettes sèches seront installées. Leur chantier n'engendre que très peu de déchets, les sacs de chaux sont apportés à la déchetterie. Conscients de l'impact de dégagement de CO2, aucun feu n'est réalisé. Les branches sont réutilisées sous forme de broyat qui fertilisera le jardin ou laissées dans le bois en tas, ce qui permettra la décomposition naturelle et servira au maintien de la biodiversité.



Recyclage des TLC (Textiles, Linge de maison, Chaussures)

Depuis le 1er Janvier 2017, 1,83 tonnes de TLC ont été collectées sur la commune, soit 3,79 kg / habitant.

Comme vous le savez, la collecte sélective des TLC constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle permet aussi la création d'emplois durables dans les territoires et apporte une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux.

Grâce au partenariat mis en place avec l'ensemble des Relais, une réelle expertise dans la collecte, le tri et la valorisation des TLC (textile, linge de maison, chaussures) s'est développée, permettant ainsi :

- la création de 2200 emplois nets en 30 ans, favorisant l'insertion par le travail,
- la collecte de 90 000 tonnes de textiles en 2014, valorisés à 97%,
- la création et la commercialisation de Métisse, une gamme d'isolation thermique et acoustique conçue à partir de vêtements de seconde-main issus de coton recyclé, particulièrement adapté aux ERP,

Le lancement des Eko Baffle, une solution écologique pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas, restaurants, salles de musique ...

Agissant au coeur des territoires et dans le respect des valeurs fondatrices de l'Economie Sociale et Solidaire, le Relais met concrètement l'économie au service de l'homme.

Le Relais – Collecte des TLC (Textiles, Linge de maison, Chaussures) – Rapport annuel – 2017

Données en kg

Points de collecte	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil*	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Kg/Hab
SAINT MARTIAL D'ALBAREDE - Bourg	366	270	115	245	349	254	230						1829	
Nombre de passages	1	1	1	1	1	1	1						7	
Sous-total ST-MARTIAL-D'ALBARÈDE	366	270	115	245	349	254	230						1829	3,79

* données fournies valables au 06/09/2017

L'INFORM

assainissement

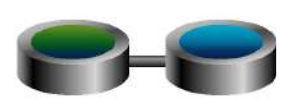
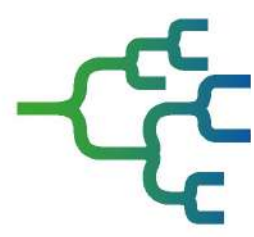
La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2016

SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE

Extrait du rapport annuel 2016
sur le prix et la qualité du service public

ORGANISATION	Le service d'assainissement est organisé par la commune. La population desservie est de 189 habitants .
Communale	
EXPLOITATION	La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
En régie	
COLLECTE DES EAUX USÉES	Le réseau collecte les eaux usées provenant de 110 habitations ou immeubles et 2 industriels ou autres. Le réseau est composé de 3 km de collecteurs
Un réseau de 3 km	
ÉPURATION	Les eaux usées sont traitées par la Station du bourg de SAINT-MARTIAL-D'ALBAREDE, filtres plantés de roseaux (située à Saint-Martial-d'Albarède) capable de traiter la pollution de 185 habitants . Le rejet de l'eau traitée se fait par infiltration par le sol.
1 station	
QUALITÉ DU SERVICE	
PRIX	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement 81,60€) et un prix au m³ consommé (1,02 €) . Au total, un abonné consommant : - 120 m³ , paye 256,08 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2016 , toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,13 € TTC/m³ , Pas d'augmentation des tarifs par rapport à 2015 mais augmentation Redevance modernisation réseaux collecte (Agence de l'Eau) de 0,235 à 0,24 €/m ³ - 60 m³ , paye 172,92 € (sur la base du tarif du 1^{er} Janvier 2016 , toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,88 € TTC/m³ , Pas d'augmentation des tarifs par rapport à 2015 mais augmentation Redevance modernisation réseaux collecte (Agence de l'Eau) de 0,235 à 0.24 €/m ³
256,08 € pour 120 m³ 172,92 € pour 60 m³.	



Répartition des montants collectés

La bela pera

Un jorn sus lo merchat, una brava femna vendia de las peras quante lo Franconi (un maquinhon daus ranvers de Périguers) s'apruèimet :

« Ne'n voletz'chatar una ? Dissetz la marchanda.

- Se son pas trop charas ?
- Visatz son plenas de jùs !
- Quantben ne'n voletz ?
- Sièis sous la dotzena, qu'es per ren !
- Hum hum...

- N'avez pas mestier de tordre lo chais entau, fonden dins la gorja coma de la glaça ! »

D'autres praticas s'apruèimavan en se plantar a l'entorn per visar, sinnar, tastar e marchandar .

Lo maquinhon prenguet una de la mai brava frucha, lusenta, madura a sovet e la porta a sas narinas. E sinna que te la sinna en inspirar lo delicat parfum.

« E ben ? Disset la brava femna, es-tu-ela bona ? Mas Franconi faguet'na tarribla grimaça...

- Poah ! La sent la m..... faguet emb un desgost bravament simulat.

- Minja la donc vielh coquin ! » credet la marchanda.

Franconi se lo faguet pas dire dos cops e craunhet dins la pera a bela dent. L'engoliguèt e la trobet puslèu saborosa. Mas coma la femna era rotja de colera e l'insultava de brava faïçon, eu respondet calmament :

« M'avez pas damandat de la minjar ?

- Bogre ! Volia brin parlar de la pera !
- Mas brava femna, fau mielh vos exprimar !

E lo maquinhon se'n anet lèu fach dau temps que las gents se teniàn pas de rire en veire la mina atristada de la paubra femna.

Aline Merigot

TRADUCTION

La belle poire

Un jour sur le marché, une brave femme vendait des poires quand le Franconi (un maquignon de vers Périgueux), s'approcha:

« Vous voulez en achetez une, dit la marchande,

- Elles ne sont pas trop chères ?
- Regardez elles sont pleines de jus !
- Combien en voulez-vous ? (le prix)
- 6 sous la douzaine, c'est pour rien!
- Hum hum...

- Vous n'avez pas besoin de tordre le nez de la sorte, elles fondent dans la gorge comme de la glace ».

D'autres clients s'approchaient en se plantant devant l'étal pour voir, sentir, tester la marchandise.

Le maquignon en prit une des plus belle, luisante, mure à souhait et la porta à ses narines. Et sens que te je te sens en respirant le délicat parfum.

« Alors dit la brave femme, est-elle bonne ?

Mais Franconi fit alors une horrible grimace et répondit :

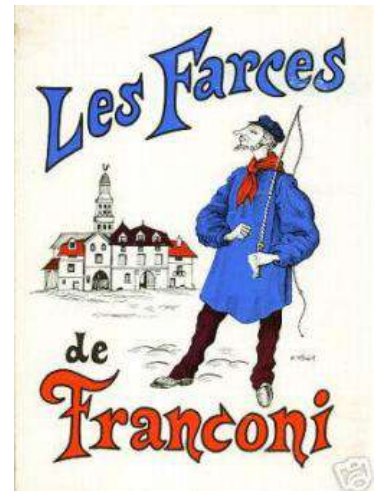
- Poah! elle sent la m..... feignant un dégoût bravement simulé.
- Mangez la donc vieux coquin! Cria la marchande.

Franconi ne se le fit pas dire deux fois et croqua dans la poire à pleine dent, l'engloutit et la trouva plutôt savoureuse.

Mais comme la femme était rouge de colère et l'insultait de belle façon, il répondit calmement:

- Vous ne m'avez pas demandé de la manger?
- Bougre, je ne voulais point parler de la poire!
- Mais brave femme, il faut mieux vous exprimer!

Et le maquignon s'en alla du temps que les gens se tordaient de rire en voyant la mine attristée de la pauvre femme.





Saint Martial d'Albarède

au fil des ans

*Michel Dupuy, son Equipe Municipale
et le Personnel Communal*

Vous présentent leurs

*Meilleurs Voeux
Pour l'Année
2018*



Pavillon de chasse de "La Reymondie"
construit au début du XX^e siècle par Jules Secrestat

*M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction
et à la mise en page de ce bulletin municipal 2017*